

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 44<sup>e</sup> année – N° 21 – Vendredi 10 juin 2022

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** [journallofficiel@lepays.ch](mailto:journallofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Arrêté

#### fixant les dates des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2023-2024 à 2027-2028

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,  
vu les articles 46 et 47 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'école obligatoire<sup>1</sup>,  
vu les articles 83 et 84 de l'ordonnance scolaire du 29 juin 1993<sup>2</sup>,  
arrête:

**Article premier** <sup>1</sup> Le présent arrêté fixe le début et la fin des années scolaires, ainsi que les dates des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2023-2024 à 2027-2028.

<sup>2</sup> Il s'applique à l'ensemble des écoles publiques.

**Art. 2** Pour l'année scolaire 2023-2024, le calendrier scolaire est fixé comme suit:

Début de l'année scolaire	lundi 21 août 2023
Vacances d'automne	du lundi 16 octobre 2023 au vendredi 27 octobre 2023
Toussaint	mercredi 1 <sup>er</sup> novembre 2023 (congé)
Vacances de Noël	du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024
Semaine de relâche hivernale	du lundi 19 février 2024 au vendredi 23 février 2024
Vacances de Pâques	du vendredi 29 mars 2024 au vendredi 12 avril 2024
Fête du travail	mercredi 1 <sup>er</sup> mai 2024 (congé)
Ascension	jeudi 9 mai 2024 (congé les 9 et 10 mai 2024)
Pentecôte	dimanche 19 mai 2024 (congé le lundi 20 mai 2024)
Fête-Dieu	jeudi 30 mai 2024 (congé)
Fête de l'indépendance	dimanche 23 juin 2024
Fin de l'année scolaire	vendredi 5 juillet 2024
Vacances d'été	du lundi 8 juillet 2024 au vendredi 16 août 2024

**Art. 3** Pour l'année scolaire 2024-2025, le calendrier scolaire est fixé comme suit:

Début de l'année scolaire	lundi 19 août 2024
Vacances d'automne	du lundi 14 octobre 2024 au vendredi 25 octobre 2024
Toussaint	vendredi 1 <sup>er</sup> novembre 2024 (congé)
Vacances de Noël	du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025
Semaine de relâche hivernale	du lundi 24 février 2025 au vendredi 28 février 2025
Vacances de Pâques	du vendredi 18 avril 2025 au vendredi 2 mai 2025
Fête du travail	jeudi 1 <sup>er</sup> mai 2025
Ascension	jeudi 29 mai 2025 (congé les 29 et 30 mai 2025)
Pentecôte	dimanche 8 juin 2025 (congé le lundi 9 juin 2025)
Fête-Dieu	jeudi 19 juin 2025 (congé)
Fête de l'indépendance	lundi 23 juin 2025 (congé)
Fin de l'année scolaire	vendredi 4 juillet 2025
Vacances d'été	du lundi 7 juillet 2025 au vendredi 15 août 2025

**Art. 4** Pour l'année scolaire 2025-2026, le calendrier scolaire est fixé comme suit:

Début de l'année scolaire	lundi 18 août 2025
Vacances d'automne	du lundi 6 octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025
Toussaint	samedi 1 <sup>er</sup> novembre 2025
Vacances de Noël	du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026
Semaine de relâche hivernale	du lundi 16 février 2026 au vendredi 20 février 2026
Vacances de Pâques	du vendredi 3 avril 2026 au vendredi 17 avril 2026
Fête du travail	vendredi 1 <sup>er</sup> mai 2026 (congé)
Ascension	jeudi 14 mai 2026 (congé les 14 et 15 mai 2026)
Pentecôte	dimanche 24 mai 2026 (congé le lundi 25 mai 2026)
Fête-Dieu	jeudi 4 juin 2026 (congé)
Fête de l'indépendance	mardi 23 juin 2026 (congé)
Fin de l'année scolaire	vendredi 3 juillet 2026
Vacances d'été	du lundi 6 juillet 2026 au vendredi 14 août 2026

**Art. 5** Pour l'année scolaire 2026-2027, le calendrier scolaire est fixé comme suit:

Début de l'année scolaire	lundi 17 août 2026
Vacances d'automne	du lundi 5 octobre 2026 au vendredi 16 octobre 2026
Toussaint	dimanche 1 <sup>er</sup> novembre 2026
Vacances de Noël	du jeudi 24 décembre 2026 au vendredi 8 janvier 2027
Semaine de relâche hivernale	du lundi 15 février 2027 au vendredi 19 février 2027
Vacances de Pâques	du vendredi 26 mars 2027 au vendredi 9 avril 2027
Fête du travail	samedi 1 <sup>er</sup> mai 2027
Ascension	jeudi 6 mai 2027 (congé les 6 et 7 mai 2027)
Pentecôte	dimanche 16 mai 2027 (congé le lundi 17 mai 2027)
Fête-Dieu	jeudi 27 mai 2027 (congé)
Fête de l'indépendance	mercredi 23 juin 2027 (congé)
Fin de l'année scolaire	vendredi 2 juillet 2027
Vacances d'été	du lundi 5 juillet 2027 au vendredi 13 août 2027

**Art. 6** Pour l'année scolaire 2027-2028, le calendrier scolaire est fixé comme suit:

Début de l'année scolaire	lundi 16 août 2027
Vacances d'automne	du lundi 11 octobre 2027 au vendredi 22 octobre 2027
Toussaint	lundi 1 <sup>er</sup> novembre 2027 (congé)
Vacances de Noël	du vendredi 24 décembre 2027 au vendredi 7 janvier 2028
Semaine de relâche hivernale	du lundi 21 février 2028 au vendredi 25 février 2028
Vacances de Pâques	du vendredi 14 avril 2028 au vendredi 28 avril 2028
Fête du travail	lundi 1 <sup>er</sup> mai 2028 (congé)
Ascension	jeudi 25 mai 2028 (congé les 25 et 26 mai 2028)
Pentecôte	dimanche 4 juin 2028 (congé le lundi 5 juin 2028)
Fête-Dieu	jeudi 15 juin 2028 (congé)
Fête de l'indépendance	vendredi 23 juin 2028 (congé)
Fin de l'année scolaire	vendredi 30 juin 2028
Vacances d'été	du lundi 3 juillet 2028 au vendredi 18 août 2028 (7 semaines de vacances)

**Art. 7** Le Département de la formation, de la culture et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il édicte en particulier des directives contribuant à assurer le respect des temps d'enseignement dus aux élèves, conformément aux dispositions des articles 46 de la loi sur l'école obligatoire et 92 de l'ordonnance scolaire.

**Art. 8** Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 24 mai 2022

Au nom du Gouvernement  
Le président: David Eray  
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 410.11  
2) RSJU 410.111

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 24 mai 2022**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du « Groupe coordination violence » pour la fin de la législature 2021-2025:

- M<sup>me</sup> Vanesa Hamzaj, procureure au Ministère public, en remplacement de M<sup>me</sup> Valérie Cortat, démissionnaire;
- D<sup>r</sup> Giulio Schiff, médecin généraliste, en remplacement de Dr Markus Hug, démissionnaire.

La période de fonction expire le 31 décembre 2025.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

---

Service de l'économie rurale

**Information**

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour l'entreprise agricole ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'art. 13 OAS peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle, dans les 30 jours qui suivent la publication.

- EcoBioVal Sàrl, Courtemelon 7, 2852 Courtételle  
Construction d'une installation de méthanisation (biogaz) et de compostage comprenant un digesteur, un post-digesteur en voie liquide, une cuve de stockage du digestat liquide, une préfosse, une halle pour la préparation et le stockage des substrats, une halle pour le traitement et le stockage des digestats solides, un biofiltre, un local technique, un bureau et une unité d'épuration du gaz. Le biogaz produit sera épuré, puis le biométhane sera injecté dans le réseau de gaz naturel situé à proximité de l'installation.

Courtemelon, le 2 juin 2022.

Le chef du Service de l'économie rurale:  
Jean-Paul Lachat.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Basse-Allaine

#### Assemblée communale ordinaire des comptes mardi 5 juillet 2022, à 20h00, à la salle polyvalente de Courtemaîche

##### Ordre du jour:

1. Discuter et approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 avril 2022.
2. Information sur le programme de réhabilitation des forêts par le garde forestier.
3. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2021 et les dépassements budgétaires.
4. Discuter et adopter les modifications du règlement du SIS Basse-Allaine.
5. Discuter et adopter un nouveau règlement sur les élections.
6. Discuter et adopter des modifications au règlement d'organisation.
7. Discuter et voter la consolidation du crédit de Fr. 47 441.40 destiné à financer la réalisation de la cartographie phytosociologique des forêts des localités de Buix et Montignez.
8. Discuter et voter la consolidation du crédit de Fr. 80 000.– destiné à équiper les salles de classe de Buix, Courtemaîche et Montignez d'infrastructures numériques et informatiques (tableaux interactifs, ordinateurs portables, tablettes).
9. Discuter et voter la consolidation du crédit d'investissements de Fr. 100 000.–, destiné à financer la réfection d'une partie des routes communales.
10. a) Discuter et voter un crédit supplémentaire de 20803.10 destiné à couvrir le solde des frais définitifs relatifs à la révision du PAL et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds;  
b) Sous réserve de l'acceptation de la lettre a) ci-dessus, donner compétence au conseil communal pour consolider l'entier de l'investissement relatif au PAL.
11. Divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au Secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal [www.basse-allaine.ch](http://www.basse-allaine.ch) à l'intention des citoyennes et citoyens qui désirent le consulter. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous point Nos 4, 5 et 6 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés

Les comptes 2021 sont à disposition au Secrétariat communal avant l'assemblée. Ces comptes ne seront pas distribués lors de l'assemblée.

Les demandes de compléments ou de rectifications peuvent être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée (jour ouvrable) ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Conseil communal.

### Basse-Allaine

#### Nivellement de tombes

Conformément au Règlement communal concernant les inhumations et le cimetière, le Conseil communal de Basse-Allaine avise les parents et les proches qu'il sera procédé, d'ici à août 2022, au nivellement des tombes ci-dessous:

CRELIER Marie, N° 17 / COURTET Louis et Eva, N° 26 / PILLER Marthe, N° 49 / PILLER Robert, N° 50 / HENNEMANN Monique, N° 69 / HENNEMANN Joseph, N° 70 / HENNEMANN Georgette, N° 71 / GALEUCHET Paul & Henriette, N° 128 / ETIENNE Adolphe & Lucie & LINIGER Berthe, N° 142 / LIEVRE Georges, N° 248 / LACHAT Henri et Juliette, N° 303 / SIMON Walter, N° 362 / GRELAT Marc, N° 367 / GRELAT Ulysse & GRÄNICHER Suzette, N° 392 / LIEVRE Cécile & Gustave & Gustave Jr, N° 396.

Elles concernent des familles dont la commune ne possède pas d'adresse exacte ou par rapport à un manque d'entretien (art. 21, al. 2). Si des parents ou des proches désirent disposer du monument funéraire ou s'opposent à ces nivellements, ils doivent faire parvenir à l'Administration communale de Basse-Allaine, d'ici au 31 juillet 2022 au plus tard, un courrier électronique ([administration@basse-allaine.ch](mailto:administration@basse-allaine.ch)) ou un courrier postal (Administration communale, Rue de l'Ecole 3, Case postale 1, 2923 Courtemaîche).

Conseil communal.

### Les Bois

#### Séance du Conseil général lundi 4 juillet 2022, à 20h00, à la salle polyvalente de la Fondation Gentit

##### Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2021.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Discuter et approuver les comptes 2021.
6. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Imran Muhammad Sadiq et fixer la finance d'admission.
7. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Joerbeth Pesacane et fixer la finance d'admission.
8. Statuer sur la demande de subvention du Garage du Haut-Doubs.
9. Discuter et approuver un crédit de CHF 90 000.– pour la réfection de la conduite d'eau de la rue du Petit Pont.
10. Traitement de la motion du Groupe PS/Verts « Contributions communales pour les STEPs individuelles ».
11. Elections:
  - a) d'un membre de la Commission d'école;
  - b) d'un membre de la Commission structure d'accueil de la petite enfance (crèche et UAPE);
  - c) d'un délégué au Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes.

Au nom du Conseil général

Le président: Pierre-Alain Frésard.

Dernier délai pour la remise des publications: **lundi 12 heures**

**Bonfol****Assemblée communale ordinaire  
mardi 5 juillet 2022, à 20h00, à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Voter les dépassements budgétaires et accepter les comptes 2021.
3. Prendre connaissance et voter le nouveau règlement sur les élections communales de la commune mixte de Bonfol.
4. Prendre connaissance et voter le nouveau règlement d'organisation de la commune mixte de Bonfol.
5. Discuter et voter un crédit supplémentaire de Fr. 250 000.– à couvrir par voie d'emprunt, à ajouter au crédit de Fr. 530 000.– déjà voté le 24 octobre 2017 pour l'agrandissement du Bureau communal, la pose d'un ascenseur, le remplacement des fenêtres et des sanitaires de la salle communale, les travaux de peinture ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 420 000.– à couvrir par voie d'emprunt pour la rénovation et l'agrandissement du hangar des pompiers. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
7. Présentation du décompte final des coûts de rénovation de la rue de la Grenière.
8. Divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 est consultable au Secrétariat communal et est affiché au panneau officiel (à côté du kiosque). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous les points 3 et 4 sont déposés publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés.

Bonfol, le 3 juin 2022.

Conseil communal.

**Clos du Doubs****Assemblée communale  
lundi 4 juillet 2022, à 20h00, au Centre visiteurs  
Mont Terri à Saint-Ursanne**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mars 2022.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2021.
3. Prendre connaissance et approuver le projet de remplacement de l'installation de traitement UV de la station de pompage de Champs-Fallat; voter le crédit de Fr. 60 000.– nécessaires aux travaux et donner la compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
4. Approuver la demande de naturalisation présentée par Desfeuilles Henri, Saint-Ursanne, ressortissant français.
5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est déposé publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site internet communal. Il en est de même pour les documents relatifs aux comptes 2021 (dès le 20 juin). Les demandes de compléments ou de

modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'assemblée.

Saint-Ursanne, le 3 juin 2022.

Conseil communal.

**Cornol****Assemblée communale ordinaire  
jeudi 30 juin 2022, à 20h15, à la halle de gymnastique**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2021.
2. Prendre connaissance et approuver le règlement sur les élections communales de la commune mixte de Cornol.
3. Décider et voter un crédit de CHF 50 000.– pour le changement du chauffage à la ferme de « Derrière-Monterri »; donner les compétences au Conseil communal pour se procurer le financement.
4. Décider et voter un crédit de CHF 105 000.– pour l'aménagement des locaux de l'UAPE dans le bâtiment de l'ancienne banque Raiffeisen; donner les compétences au Conseil communal pour se procurer le financement.
5. Décider et confier la gestion technique du réseau d'eau et des stations de pompage et de traitement à une entreprise et donner les compétences au Conseil communal pour signer le contrat de prestations.
6. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2021, voter les dépassements budgétaires.
7. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté sur le site internet [www.cornol.ch](http://www.cornol.ch) ou à l'Administration communale. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement sur les élections communales est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées par écrit, au Secrétariat communal. Il peut aussi être consulté sur le site internet [www.cornol.ch](http://www.cornol.ch). Il en est de même pour les comptes de l'exercice 2021.

Conseil communal.

**Courtételle****Assemblée communale ordinaire  
mercredi 29 juin 2022, à 19h30, à l'aula de l'école**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter les comptes municipaux et bourgeois 2021:
  - a) Ratifier les dépassements budgétaires;
  - b) Approuver les comptes.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 50 000.– pour l'acquisition d'une solution de gestion électronique des documents (GED). Financement: par les recettes courantes.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal sur les élections communales.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal de location des terrains communaux et bourgeois.
6. Approuver la modification des statuts de la Communauté du collège de Delémont.

## 7. Statuer sur la demande de naturalisation de:

- a) M. Florent Bazin, M<sup>me</sup> Johanna Krausz et leur fils Clovis;
- b) M. Ricardo Jorge Ferreira Alves, M<sup>me</sup> Patricia Lindalva Carvalho Alves et leurs enfants Samuel et Tiago.

## 8. Divers et informations:

- a) Informations relatives aux réserves urbanisables;
- b) Informations sur l'adhésion pour l'élimination des fractions de base;
- c) Informations sur la plantation d'arbre (action 1 vélo électrique = 1 arbre planté);
- d) Informations sur l'avancement du projet de complexe scolaire (une séance d'information à la population est agendée fin août - début septembre 2022).

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné au point 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.courtetelle.ch](http://www.courtetelle.ch). Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au mardi 28 juin 2022.

Les règlements figurant sous chiffres 4 et 5 ainsi que les statuts sous chiffre 6 ci-dessus, sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 29 juin 2022, soit du 9 juin 2022 au 19 juillet 2022 au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Courtetelle, le 3 juin 2022.

Conseil communal.

**Delémont****Arrêté du Conseil de Ville du 30 mai 2022****Tractandum N° 17/2022**

La modification des statuts de la Communauté du Collège de Delémont est acceptée.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

**Délai référendaire: 11 juillet 2022**

Au nom du Conseil de Ville

La présidente: Gaëlle Frossard.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

**Delémont****Avis de dépôt**

Dans sa séance du 30 mai 2022, le Conseil de Ville a approuvé la modification des statuts de la Communauté du Collège de Delémont.

Conformément aux articles 4 et 6 du décret sur les communes du 6 décembre 1978, ce document est déposé publiquement à la Chancellerie communale, du 10 au 30 juin 2022, où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, doivent parvenir à la Chancellerie communale de Delémont jusqu'au 11 juillet 2022.

Au nom du Conseil de Ville

La présidente: Gaëlle Frossard.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

[journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

**Develier****Dépôt public du Plan spécial d'équipement de détail «Liaison Z.U. Les Quatre-Faulx»**

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la Commune mixte de Develier dépose publiquement durant 30 jours, soit du 10 juin 2022 au 11 juillet 2022 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal, le document suivant:

- Plan spécial d'équipement de détail «Liaison Z.U. Les Quatre-Faulx»

Durant le délai de dépôt public, ce document peut être consulté au Secrétariat communal. Le rapport explicatif et de conformité peut également être consulté mais n'est pas opposable.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Develier jusqu'au 11 juillet 2022 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au plan spécial liaison Z.U. Les Quatre-Faulx».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Develier, le 3 juin 2022.

Conseil communal.

**Develier****Approbation de plans et prescriptions**

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 31 mai 2022, les plans suivants:

- Plan spécial «Pro-Vita – La Betteratte»
- Plan spécial «Pro-Vita – La Fenatte»
- Plan spécial «Pro-Vita – Le Golat»
- Plan spécial «Pro-Vita – La Pran»
- Plan spécial «Pro-Vita – La Golatte»

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Develier, le 3 juin 2022.

Conseil communal.

**Les Enfers****Assemblée communale ordinaire**

**lundi 20 juin 2022, à 20h 15, à l'école, salle communale au 1<sup>er</sup> étage**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.\*
2. Discuter et approuver les comptes 2021 et voter les dépassements budgétaires.\*
3. Divers et imprévus.

\* Le procès-verbal de la dernière assemblée et les comptes 2021 seront à disposition au secrétariat communal et sur le site Internet de la commune à partir du 13.6.2022.

Le Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

## Fontenais

### Assemblée communale ordinaire lundi 4 juillet 2022, à 20h 15, à la Salle Gérard-Bregnard (bâtiment des services communaux de Fontenais)

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 mai 2022.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2021 et voter les dépassements budgétaires.
3. Informations communales.
4. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.fontenais.ch](http://www.fontenais.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications concernant le procès-verbal pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Fontenais, juin 2022.

Conseil communal.

---

## Haute-Ajoie

### Assemblée communale ordinaire jeudi 30 juin 2022, à 20h00, à la halle de gymnastique à Chevenez

Ordre du jour:

1. Procès-verbal du 10 février 2022.
2. Informations – Communications.
3. Discuter du remaniement parcellaire de Haute-Ajoie:
  - a) Accepter d'englober les terres communales dans le périmètre;
  - b) Voter un crédit de Fr. 1 500 000.–, équivalent à 7,5% du devis total de l'avant-projet, destiné au financement de la subvention communale pour la réalisation du remaniement parcellaire sur le territoire de la commune de Haute-Ajoie, à couvrir par voie d'emprunt, sous réserve de participations et diverses subventions; donner compétence au Conseil communal pour contracter et consolider le financement.
4. Prendre connaissance et approuver les comptes 2021, voter les dépassements budgétaires.
5. Discuter et voter le crédit de construction supplémentaire de Fr. 41 000.– pour le chantier du cimetière de Chevenez; donner compétence au Conseil communal pour contracter et consolider le financement.
6. Prendre connaissance du nouveau règlement sur les élections communales et l'approuver.
7. Prendre connaissance du nouveau règlement d'organisation et l'approuver.
8. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Monsieur Yvan Petit domicilié à Chevenez.
9. Divers.

Les règlements mentionnés sous points 6 et 7 de l'ordre du jour sont déposés publiquement à l'Administration durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public dûment motivées et par écrit au Secrétariat communal. Ces documents sont également disponibles sur le site internet de la commune [www.hauteajoie.ch](http://www.hauteajoie.ch).

Les comptes 2021 indiqués sous point 4 sont à disposition de la population au Bureau communal, L'Abbaye 114 à

Chevenez et seront sur le site avant l'assemblée communale.

Chevenez, le 10 juin 2022.

Conseil communal.

---

## Le Noirmont

### Assemblée communale ordinaire lundi 4 juillet 2022, à 20h 00, à l'aula des espaces scolaires

Ordre du jour:

1. Comptes 2021 : examiner, approuver les comptes et voter les dépassements de budget.
2. Discuter et approuver le nouveau règlement sur les élections communales en raison de changements portant principalement sur les nouvelles échéances imposées par la modification de la loi sur les droits politiques.
3. Voter un crédit de CHF 46 000.00 pour la réalisation d'un bouclage visant à améliorer et optimiser la distribution du réseau d'eau à la Rue de la Côte; financement par prélèvement dans le fonds « Approvisionnement en eau MCH1 ».
4. Voter un crédit de CHF 50 200.00 pour le remplacement complet des programmes informatiques suite à la cessation d'activité de notre fournisseur actuel; financement par liquidités courantes.
5. Voter un crédit CHF 90 000.00 pour les travaux de génie civil et aménagement du nouvel accès à la Rue du Clos Frésard et frais d'honoraires; financement par liquidités courantes.
6. Statuer sur les naturalisations ordinaires en faveur de:
  - a) Osório Marques Inês;
  - b) Lopes Dias Peixoto Monica Daniela.
7. Divers.

Le règlement mentionné sous chiffre 2 est déposé publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Le Noirmont, le 9 juin 2022.

Conseil communal.

---

## Soubey

### Assemblée communale ordinaire vendredi 17 juin 2022, à 20h 15, à la Maison des Œuvres

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.\*
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2021 et les dépassements budgétaires.\*
3. Prendre connaissance et accorder un cautionnement de CHF 100 000.00 à la société d'embellissement pour l'emprunt nécessaire à la réalisation de la cabane forestière.
4. Divers et imprévus

\* Le procès-verbal de l'assemblée ne sera pas lu, il pourra être consulté au Bureau communal ou sur le site internet de la commune. Les comptes seront à disposition au Secrétariat communal le mercredi 15 juin 2022 et sur le site internet de la commune.

Conseil communal.

---

**Val Terbi**

**Séance du Conseil général  
mardi 21 juin 2022, à 18h30, à la halle  
de gymnastique de Montsevelier**

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 mai 2022.
3. Questions orales et interventions.
4. Approuver les comptes de l'exercice 2021 de la commune mixte de Val Terbi et des bourgades de Vicques, Vermes et Montsevelier.
5. Ratifier le dépassement du crédit pour les travaux «Devant Vicques».
6. Voter un crédit complémentaire de 65 000 francs pour les travaux de réfection du chemin En Val à Vicques.
7. Voter un crédit complémentaire de 85 000 francs pour les travaux de réfection de la rue La Pran à Vicques.
8. Réponse au postulat «Renforcer l'attrait des mandats au conseil communal».
9. Approuver le règlement scolaire primaire de Val Terbi (Vicques-Vermes).
10. Voter un investissement de 80 000 francs pour la pose de panneaux photovoltaïques à la halle de gymnastique de Vicques.
11. Approuver la mise à jour du plan des ouvrages (annexe au règlement d'entretien), suite à la fin des travaux du remaniement parcellaire de Courcha-poix-Corban-Montsevelier.

Au nom du Conseil général  
Le président: Laurent Steulet.  
La secrétaire: Sylvie Koller.

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

**Bassecourt – Berlincourt**

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique  
catholique-romaine, lundi 27 juin 2022, à la salle  
Arc-en-Ciel du complexe paroissial de Bassecourt**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 6 décembre 2021.
2. Comptes 2021.
3. Informations pastorales.
4. Divers.

Bassecourt, le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Conseil de la commune ecclésiastique.

**Bure**

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique  
mardi 21 juin 2022, à 20h00, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Lecture du dernier procès-verbal.
2. Election d'un membre au Conseil de la commune ecclésiastique (législature 2022-2025).
3. Présentation et approbation des comptes de l'exercice 2021.
4. Divers.

Bure, le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Conseil de la commune ecclésiastique.

**Glovelier**

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
catholique-romaine, mercredi 29 juin 2022,  
à 20h15, au Centre Saint-Maurice**

Ordre du jour:

1. Accueil et prière.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2021 et dépassements budgétaires.
4. Nomination d'un nouveau membre au Conseil.
5. Informations sur le projet de rénovation de la cure.
6. Informations pastorales.
7. Divers et imprévu

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

**Montfaucon – Les Enfers**

**Assemblée des comptes de la commune ecclésiastique  
mardi 21 juin 2022, à 20h00, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du dernier procès-verbal de l'assemblée.
2. Nomination d'une secrétaire des assemblées.
3. Nomination d'un vérificateur des comptes.
4. Compte 2021.
5. Divers et imprévu.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Dernier délai pour la remise des publications:  
**jusqu'au lundi 12 heures**

## Le Noirmont

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 28 juin 2022, à 20 h 15, à la salle de la bibliothèque**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 28 mars 2022.
2. Approuver les comptes 2021.
3. Voter le crédit de Fr. 40 000.– pour l'aménagement du secrétariat sous l'église.
4. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

## Soyhières

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique mercredi 22 juin 2022, à 20 h 00, à la salle de paroisse**

Ordre du jour:

1. Ouverture – Communication – Scrutateurs.
2. Lecture du dernier procès-verbal.
3. Acceptation des comptes 2021 et ratification des dépassements de budgets.
4. Voter un crédit de Fr. 20 000.–, à prélever sur le Fonds entretien, pour l'aménagement d'un chemin.
5. Informations de l'Equipe pastorale.
6. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

## Avis de construction

### Alle

Requérant: Laurent Micheli, Rue de l'Eglise 31, 2942 Alle. Auteur du projet: Didier Frund Sàrl, Rue Sedrac 22, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Construction d'une pergola avec toit vitré type Stobag Nyon GP4100.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 280, sise à la Rue de l'Eglise 31, 2942 Alle. Affectation de la zone: Zone centre, CAa.

Dérogations requises: RCC, articles CA11 (structure du cadre bâti) et CA16 (aspect architectural).

Dimensions: Longueur 2m67, largeur 3m00, hauteur 2m43, hauteur totale 2m89.

Genre de construction: Façades: armature aluminium thermolaqué, gris-brun; toit en verre.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 3 juin 2022.

Conseil communal.

[journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

## Les Breuleux

Requérant et auteur du projet: Flexome Sàrl, Jean-Louis Pierre Baume, Rue Daniel-Jeanrichard 28, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Description de l'ouvrage: Construction de 2 villas individuelles avec couverts à voiture.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelles N°s 2239 et 2389, sises à la rue Sur le Rang, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA Sur le Rang.

Dérogation requise: Au règlement communal sur les constructions (article 65).

Dimensions: Longueur 10m86, largeur 7m72, hauteur 5m80, hauteur totale 7m00.

Genre de construction: Matériaux façades, pour les 2 maisons: ossature B.A. et bois, isolation périphérique, crépi blanc et bardage gris naturel; toiture pour les 2 maisons et le couvert à voitures: tuiles brun-rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 3 juin 2022.

Conseil communal.

## Bure

Requérants: Jérôme et Laura Piquerez, Le Muguet 1, 2923 Courtemaîche. Auteur du projet: Didier Peter Construction, Rue des Pommiers 22, 2915 Bure.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale, d'une remise et pose de panneaux photovoltaïques sur le toit.

Cadastre: Bure. Parcelle N° 4912, sise à la Rue des Cerisiers, 2915 Bure. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAb.

Dérogation requise: RCC article 2.5.1 (alignement de la remise par rapport à la route communale).

Dimensions: Longueur 16m19, largeur 15m34, hauteur 5m50, hauteur totale 8m50.

Genre de construction: Façades en béton armé et maçonnerie, isolation périphérique, crépi blanc; toiture en tuiles brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Bure, Route de Porrentruy 4, 2915 Bure, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bure, le 2 juin 2022.

Conseil communal.

## Haute-Ajoie / Chevenez

Requérants: Steve Vuillaume, La Citadelle 142a, 2906 Chevenez; Aline Œuvray, La Citadelle 142a, 2906 Chevenez. Auteur du projet: RJ Bât Construction Sàrl, Thibaut Œuvray, Impasse du Breuille 473, 2906 Chevenez.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale, balcon, terrasse, panneaux solaires photovoltaïques en toiture, pompe à chaleur air/eau extérieure, réaménagement du terrain avec talus végétal.

Cadastre: Chevenez. Parcelle N° 4441, sise au lieu-dit Grand Bois, Rue des Ecluses 464, 2906 Chevenez. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAb. Plan spécial: Grand Bois Est modifié.

Dérogrations requises: Article 15 al. 2 et article 17 al. 1.

Dimensions: Longueur 12m00, largeur 9m54, hauteur 5m70, hauteur totale 6m90.

Genre de construction: Matériaux façades: brique Thermocellit, crépi blanc; toiture: tuiles anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 7 juin 2022.

Conseil communal.

## Montfaucon

Requérante: Commune mixte de Montfaucon, Chevillat Filomena, Route de Péchillard 40b, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: RWB Jura SA, Claude Gury, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Isolation des conduites extérieures sur le stockeur à boues; création de passerelles avec garde-corps; pose de nouvelles barrières; remplacement des pompes soufflantes à l'intérieur du bâtiment.

Cadastre: Montfaucon. Parcelle N° 21, sise au lieu-dit Le Tcheumaine Dedô, Le Prépétitjean 60a.1, 2362 Montfaucon. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dérogration requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Genre de construction: Matériaux façades: panneaux sandwich RAL 9006.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Montfaucon, Route de Péchillard 40b, 2362 Montfaucon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 2 juin 2022.

Conseil communal.

## Porrentruy

Requérants: Narcisse, Francine et Aline Vuillaume-Gilloz, La Colombière 50, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Bureau d'étude Jean Chatelain, Jean Chatelain, Rue Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison d'habitation.

Cadastre: Porrentruy, Parcelle N° 1058, sise à la rue La Colombière, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 13m00, largeur 7m00, hauteur 3m99, hauteur totale 3m99.

Genre de construction: Matériaux façades: bois; toiture: graviers gris.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 7 juin 2022.

Service UEI.

## Mises au concours

### Commune mixte de Develier

A la suite de la démission de la titulaire, la commune mixte de Develier met au concours un poste d'

### Employé d'administration de 60 à 80 % (h/f)

**Vos principales activités:** Tenue de la comptabilité en collaboration avec le caissier communal. Facturation de diverses taxes en collaboration avec le caissier communal. Traitement des déclarations d'impôts. Gestion des horaires et participation à la gestion opérationnelle du personnel. Diverses tâches administratives.

**Votre profil:** Titulaire d'un CFC d'employé de commerce ou formation jugée équivalente. Expérience de quelques années en comptabilité. Expérience dans le domaine des ressources humaines. Maîtrise des outils informatiques. Personne organisée, polyvalente, avec un esprit analytique et appréciant le travail d'équipe. Connaissance des spécificités comptables d'une administration communale, un atout.

**Nous vous offrons:** Travail varié et intéressant au sein d'une petite équipe. Traitement selon l'échelle des salaires applicable aux employés de la commune mixte de Develier, conditions d'engagement à discuter. Possibilités de formation.

**Entrée en fonction:** A convenir.

Les candidatures, avec la documentation usuelle, sont à adresser au Conseil communal de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, avec la mention « Postulation », **jusqu'au 30 juin 2022.**

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Monsieur Vincent Chételat, secrétaire communal, au 032 422 15 15.

Conseil communal.

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Gouvernement de la République et Canton du Jura  
**Service organisateur/Entité organisatrice:** Service de l'informatique, à l'attention de M. Benedict Seidler, Route de Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 420 59 00. Fax: 032 420 59 01. E-mail: [benedict.seidler@jura.ch](mailto:benedict.seidler@jura.ch). URL: [www.jura.ch/sdi](http://www.jura.ch/sdi)
- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**  
 Selon l'adresse indiquée au point 1.1
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**  
 11.7.2022  
**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**  
**Date:** 2.8.2022. **Heure:** 12h00  
**Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**  
 2.8.2022. **Heure:** 14h00  
**Lieu:** Service de l'informatique, Delémont
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**  
 Canton
- 1.7 Mode de procédure choisi**  
 Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**  
 Marché de fournitures
- 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux**  
 Oui

#### 2. Objet du marché

- 2.1 Genre du marché de fournitures**  
 Achat
- 2.2 Titre du projet du marché**  
 Infrastructure hyperconvergée
- 2.4 Marché divisé en lots?**  
 Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**  
**CPV:**  
 30200000 - Matériel et fournitures informatiques,  
 48000000 - Logiciels et systèmes d'information
- 2.6 Objet et étendue du marché**  
 Remplacement de l'infrastructure convergée par une infrastructure hyperconvergée, ainsi que les licences nécessaires à sa gestion.
- 2.7 Lieu de la fourniture**  
 Sur 2 sites: centre de donnée CDRM Le Noir-mont et Courroux
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**  
**Début:** 1.2.2023. **Fin:** 31.1.2028  
**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:**  
 Non
- 2.9 Options**  
 Oui

#### Description des options:

Infrastructure de postes de travail virtuel (VDI)

#### 2.10 Critères d'adjudication

Prix (prix total)

Conformément aux critères cités dans les documents.

#### 2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

#### 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Oui

**Remarques:** Offre sans l'option VDI acceptée.

#### 2.13 Délai de livraison

**Remarques:** L'infrastructure doit être livrée au 1.2.2023 et migrée jusqu'au 31.1.2024.

#### 3. Conditions

##### 3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

##### 3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

##### 3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

##### 3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

##### 3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

##### 3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

##### 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 1.8.2022

**Prix:** Aucun

**Conditions de paiement:** Aucun émoluments de participation n'est requis

##### 3.10 Langues

**Langues acceptées pour les offres:** Français

**Langue de la procédure:** Français

**Remarques:** Les documents techniques peuvent être fournis en anglais.

##### 3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

##### 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

**Dossier disponible à partir du:** 9.6.2022 jusqu'au 1.8.2022

**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

##### 3.13 Conduite d'un dialogue

Non

#### 4. Autres informations

##### 4.3 Visite des lieux

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

##### 4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

## Divers

### Avis de mise à ban

La parcelle N° 64 du ban de Develier est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 14 décembre 2021.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.

---

SEVT – Syndicat des eaux du Val Terbi

### Assemblée des délégués

**Jeudi 30 juin 2022, à 20h00, à l'Administration communale de Courchapoix**

Ordre du jour:

1. Salutations et informations.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 2 décembre 2021.
4. Comptes 2021: présentation, discussion et approbation.
5. Rapport d'activités des derniers mois.
6. Divers et imprévus.

Corban, le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Syndicat des eaux du Val Terbi.

---